



POLITIQUE CONTRE LE MANQUE DE RESPECT, LE HARCÈLEMENT ET TOUTE FORME DE VIOLENCE AU SEIN DE L'ASSOCIATION GABONAISE DU QUÉBEC ET DU CANADA (AGQC)

Dans le but de garantir un espace sain, inclusif, bienveillant et sécuritaire pour tous ses membres, partenaires et bénévoles, l'Association Gabonaise du Québec et du Canada (AGQC) adopte la présente politique contre :

- Le harcèlement moral ou sexuel
- Les propos déplacés, injures, menaces ou toute forme de violence verbale
- Les abus d'autorité, de pouvoir ou d'influence
- Les attitudes irrespectueuses envers les membres, les bénévoles ou les membres du comité exécutif

Définitions :

- Harcèlement moral : toute conduite abusive (gestes, paroles, comportements) portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique d'un individu.
- Harcèlement sexuel : toute conduite ou commentaire à connotation sexuelle non désirée.
- Violence verbale : propos offensants, insultants ou menaçants.



- Abus : toute action qui profite injustement d'une position ou d'un privilège au détriment d'un autre membre.

1. Objectif

Cette politique vise à assurer un environnement sain, respectueux, inclusif et sécuritaire au sein de l'Association des Gabonais du Québec et du Canada, tant lors des événements que sur les plateformes de communication (groupes, courriels, réseaux sociaux, etc.).

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les membres, y compris :

- Les membres officiels et sympathisants
- Les bénévoles
- Les membres du comité exécutif
- Les partenaires et invités

3. Comportement interdit

Sont strictement interdits :

- Les propos injurieux ou dégradants
- Le harcèlement moral : intimidation, humiliation, manipulation, rumeurs, isolement, etc.
- Le harcèlement sexuel : gestes, paroles, insinuations ou comportements à connotation sexuelle non désirés
- Les menaces, violences verbales ou physiques
- Les abus de pouvoir ou d'influence
- Les commentaires discriminatoires fondés sur le genre, l'origine, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge ou tout autre motif

4. Sanctions



En fonction de la gravité des faits, des mesures pourront être prises :

- Avertissement officiel
- Suspension temporaire des activités
- Exclusion définitive de l'Association

5. Engagement de l'AGQC :

- Promouvoir un climat de respect et de tolérance.
- Écouter et accompagner toute personne victime ou témoin d'un comportement inapproprié.
- Traiter chaque situation de manière confidentielle, équitable et rapide.

6. Signalement et traitement des plaintes :

- Tout membre peut signaler un comportement inadmissible par écrit à l'adresse : **assogabonquebec@gmail.com**.
- Un comité d'éthique interne sera chargé d'évaluer la situation de manière confidentielle.
- Des mesures adaptées seront prises selon la gravité des faits : avertissement, médiation, suspension ou exclusion du membre fautif.

Conclusion :



L'AGQC est fondée sur les valeurs de solidarité, d'écoute, de respect mutuel et de diversité. Aucun comportement contraire à ces principes ne sera toléré.

Ensemble, construisons une communauté unie, sécuritaire et respectueuse pour tous.

Fait à Québec le 03 mars 2024

La Présidente